

Envoi par courrier et par télécopieur : 644-8222

Québec, le 5 juillet 2005

M. Denis Talbot  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 24 et 25 mai dernier sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante.

- En ce qui concerne la première phase de 9 MW du projet de Énergie Éolienne Murdochville, est-ce que le promoteur a demandé un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ? Dans l'hypothèse d'une réponse positive, pourriez-vous nous indiquer pour quelles éoliennes et leur localisation.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Josée Méthot  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission